



DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 4 décembre 2008

Pour une reconnaissance de l'engagement associatif bénévole

Premières mesures

de la nouvelle délégation dédiée à l'engagement solidaire

et

Lancement du Passeport bénévole parisien

Contact Presse

Nathalie Royer : 01 42 76 49 61

nathalie.royer@paris.fr - service.presse@paris.fr

Une nouvelle délégation dédiée à l'engagement solidaire

Dans une grande métropole comme Paris, la solidarité est très présente, portée au quotidien par celles et ceux qui s'engagent au service de l'intérêt général, dans une association ou par une démarche plus individuelle.

Bertrand Delanoë, maire de Paris, a souhaité que la Ville soutienne résolument ces engagements spontanés qui font la richesse de notre vie collective et a créé, en mars 2008, une délégation inédite dédiée à l'engagement solidaire.

Cette nouvelle délégation, confiée à Gisèle Stievenard, vise à soutenir toutes les initiatives qui contribuent à « jeter des ponts entre les habitants ». Elle recouvre toutes les formes d'investissement citoyen : bénévolat associatif, volontariat, parrainage, réseaux solidaires de voisinage, réseaux d'échange de savoirs, etc.

Des premières mesures sont déjà engagées :

- Le lancement du **Passeport bénévole** pour soutenir les Parisiennes et les Parisiens qui s'engagent et susciter de nouvelles vocations ;
- La **promotion du service civil volontaire** et le **lancement de la réserve communale de sécurité civile**, en partenariat avec d'autres secteurs d'intervention municipale ;
- La création d'un **conseil consultatif de l'engagement solidaire début 2009**, chargé d'accompagner l'élaboration des futures mesures municipales de soutien à l'engagement.

La nouvelle délégation à l'engagement solidaire relève un pari ambitieux : s'appuyer sur la générosité des Parisiennes et des Parisiens et leur sens de la solidarité, dont témoigne le dynamisme du secteur associatif, pour insuffler, plus largement, un état d'esprit citoyen et mettre la solidarité au cœur de notre quotidien.

SOMMAIRE

- Le passeport bénévole p.3
- Le service civil volontaire p.5
- La réserve communale de sécurité civile p.7
- Le conseil consultatif de l'engagement solidaire p.9

Le Passeport bénévole pour valoriser l'engagement

Gisèle Stievenard, adjointe chargée de la politique de la Ville et de l'engagement solidaire, lance, ce jeudi 4 décembre, le Passeport bénévole parisien.

Pour une reconnaissance de l'engagement associatif

Les Parisiennes et les Parisiens qui donnent de leur temps et de leur énergie aux autres, en s'investissant de façon bénévole dans une association, sont extrêmement nombreux.

Qu'ils s'engagent dans l'accompagnement scolaire, les cours d'alphabétisation, les sorties culturelles et sportives, la lecture auprès de personnes âgées, le parrainage de jeunes en insertion, ou encore le soutien de personnes en difficultés sociales..., ces personnes contribuent chaque jour à faire de Paris une capitale toujours plus vivante, plus souriante, plus solidaire, plus humaine.

La Ville de Paris a décidé de diffuser le Passeport bénévole pour reconnaître à sa juste valeur cet investissement dans des actions d'intérêt général.

Un outil original et utile

Le Passeport bénévole, conçu en 2007 par l'association France Bénévolat est un outil original développé et diffusé par la Ville de Paris dès décembre 2008.

Sous forme d'un livret dans lequel sont répertoriées, par le bénévole et par l'association, l'ensemble des missions et expériences exercées par les bénévoles, ce Passeport permet de décrire et valoriser les compétences acquises.

Destiné à toutes celles et ceux qui souhaitent valoriser leur expérience :

- il est utile dans le cadre d'une démarche professionnelle : recherche d'emploi, réorientation professionnelle, accès à un premier emploi pour les jeunes... Dans cet objectif, il a été conçu en lien avec les dispositifs de Validation des acquis de l'expérience (VAE).
- il peut permettre de reconnaître une compétence sociale, une aventure humaine ;
- Il permet aux associations de fidéliser des bénévoles.

Une diffusion via les réseaux de soutien à la vie associative

Ce Passeport sera diffusé en priorité aux bénévoles engagés dans les associations.

Gratuit, il peut être retiré dans un premier temps dans les Maisons des associations, puis, dans les prochaines semaines, dans les mairies d'arrondissement, les Maisons du développement économique et de l'emploi, à la Maison des initiatives étudiantes et auprès des Equipes de développement local implantées dans les quartiers en Politique de la Ville.

Le service civil volontaire pour lutter contre l'isolement des personnes âgées à Paris

Le dispositif du service civil volontaire permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager, pendant 6 à 12 mois, dans des missions d'intérêt général.

Le service civil volontaire est une formidable occasion d'investissement citoyen, d'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire, de formation complémentaire et aussi de découverte d'univers professionnels.

31 volontaires dans les services municipaux parisiens en 2008

A Paris, le service civil volontaire a été lancé en 2007 avec le recrutement de 15 premiers jeunes affectés à des missions de lutte contre l'isolement des personnes âgées. Le bilan est très positif : plus de 4800 de visites de convivialité au domicile de 370 personnes âgées isolées. L'intervention des volontaires permet d'accroître le lien entre les services de la Ville et les Parisiennes et les Parisiens âgés, isolés par la perte d'autonomie.

En 2008, le Maire de Paris a souhaité donner de l'ampleur au service civil volontaire en doublant ses effectifs. 31 jeunes recrutés en juillet dernier ont repris le flambeau et se sont vu confier de nouvelles missions auprès des personnes âgées : portage de livres à domicile, accompagnement pour des sorties culturelles ; visites de convivialité en maisons de retraite.

Paris, Capitale solidaire, récompensée par le prix Territoria pour le service civil volontaire

Par leur engagement, les volontaires du service civil contribuent à faire de Paris une capitale plus solidaire, attentive à recréer du lien social, parfois plus fragile dans les grandes métropoles.

Le 5 novembre dernier, la Ville de Paris a reçu pour cette initiative originale le **prix « Territoria » décerné par l'Observatoire national de l'innovation publique.**

Le Service civil parisien en chiffres

- 15 jeunes la première année, 31 volontaires en 2008
- 25 filles et 6 garçons
- Age moyen : 21 ans
- 50 % de jeunes au niveau du BEP
- 660 euros d'indemnité mensuelle
- 12 jeunes dans les Points Paris Emeraude (visites de convivialité)
- 14 jeunes dans les structures du Centre d'action sociale de la Ville de Paris
- 5 jeunes dans les bibliothèques municipales
- Plus de 4800 visites de convivialité
- 370 personnes âgées contactées par les volontaires

L'engagement bénévole d'agents retraités de la Ville dans la Réserve communale de sécurité civile

Une force bénévole, mobilisable en cas de crise et pour des actions de prévention

Placée sous l'autorité du maire de Paris, cette instance a été créée pour apporter son concours à la collectivité, en cas de crise majeure et d'événement dramatique (du type tempête de 1999 ou canicule de 2003). La réserve est conçue pour porter une assistance matérielle aux personnes sinistrées et encadrer le bénévolat spontané.

Hors période de crise, la réserve communale s'investit dans des missions de prévention, par des actions de préparation et d'information de la population face aux crises.

L'action de la Réserve communale de sécurité civile (RCSC) est complémentaire de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide mais n'interfère pas avec les missions de secours proprement dites.

A Paris, le recours au volontariat des agents retraités de la Ville

Pour constituer cette réserve, la Ville de Paris a décidé de faire appel à ses jeunes agents retraités (ayant quitté leurs fonctions depuis 6 ans au maximum) et résidant en priorité à Paris ou en proche couronne. La Ville souhaite valoriser la connaissance et l'expérience de ses agents retraités dans le domaine du fonctionnement des services de la Ville, atouts précieux en cas de crise, lorsqu'il s'agit de réagir rapidement et de participer à l'organisation de l'aide aux populations.

L'objectif est de constituer une réserve d'une centaine de personnes, sur la base du bénévolat.

A ce jour, une quarantaine d'agents ont déjà été sélectionnés ; un nouvel appel au bénévolat sera lancé en 2009.

Les agents retenus pour la Réserve communale de sécurité civile bénéficient d'un acte d'engagement d'un an, renouvelable par tacite reconduction et qui assure leur protection juridique dans l'exercice de leurs fonctions de réservistes.

Au sein de la Ville de Paris, la Direction de la prévention et de la protection (DPP) est chargée de la mise en place de cette réserve communale de sécurité civile, sous l'autorité de Georges Sarre, adjoint au maire en charge de la prévention et de la sécurité.

Georges Lefebvre, préfet à la retraite, assurera la coordination bénévole de la Réserve communale de sécurité civile.

Les missions prioritaires de la Réserve communale de sécurité civile à Paris

- informer la population parisienne sur la prévention des risques majeurs ;
- intervenir en cas d'événements exceptionnels (tempête, canicule, crue centennale à Paris, épidémies, attentats...) ;
- participer au Plan Grand froid et au Plan canicule en apportant leur soutien aux services de l'Etat et de la Ville de Paris.

Un Conseil consultatif de l'engagement solidaire pour des mesures nouvelles et innovantes

Le conseil consultatif de l'engagement solidaire sera installé au premier trimestre 2009.

Dans sa nouvelle délégation à l'engagement solidaire, Gisèle Stievenard souhaite s'appuyer sur la compétence et l'expérience d'acteurs de terrain et d'experts, dans une logique de participation et de coproduction de mesures innovantes.

Le Conseil aura une double mission :

- instance de réflexion, il contribuera à enrichir l'action de la Ville, à identifier et aborder les grandes questions, à prendre du recul sur un sujet qui, de fait, comporte une dimension philosophique et éthique forte ;
- force de propositions, il contribuera à promouvoir de nouvelles mesures concrètes pour encourager l'investissement citoyen, notamment en s'inspirant d'initiatives et de bonnes pratiques d'autres collectivités.

Premier axe de réflexion confié au Conseil :

- Comment accroître le vivier des bénévoles ?
- Comment les soutenir ?
- Comment les valoriser ?

Des experts et des acteurs de terrain issus du monde associatif au service de l'engagement solidaire

Ce Conseil sera composé d'experts et de praticiens issus du monde associatif. Une vingtaine de personnes qualifiées y siégeront, à raison de trois réunions par an.

Le Conseil associera à ses travaux, si besoin, des personnalités ou des intervenants spécialistes des questions abordées.